

CHEF DE PUPITRE

Responsabilités

Les chefs de pupitre sont chargés de préparer les textes du journal de leur section, en coopération avec les bénévoles. Ceci exclut l'éditorial, le courrier des lecteurs et les autres textes dont le rédacteur en chef est responsable. Ils siègent au comité éditorial.

Tâches

Les chefs de pupitre doivent, dans la mesure de leurs possibilités et attributions :

- a) Soumettre au rédacteur en chef la version finale des textes de leur section dont ils sont responsables;
- b) Respecter le code déontologique de *La Rotonde* notamment : *s'il doute de la véracité d'un fait rapporté, le chef de pupitre doit faire tout ce qu'il peut pour en vérifier la véracité. Dans le cas où il est dans l'impossibilité de vérifier leur véracité, il doit avertir le rédacteur en chef* ;
- c) Aviser le rédacteur en chef et le directeur de la production si la version finale d'un texte n'est pas disponible pour le jour et l'heure fixés par le comité éditorial pour la remise des textes;
- d) Signaler au rédacteur en chef si, selon eux, le matériel qu'ils lui soumettent contient des propos qui seraient susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires ou de nuire à la réputation du journal ou de ses membres;
- e) Fournir au directeur de la production et au directeur artistique toutes les indications nécessaires à ce que ceux-ci accomplissent leurs tâches le mieux possible. Ceci inclut nécessairement une communication écrite hebdomadaire au directeur artistique lui détaillant les tâches que les chefs de pupitre lui demandent d'accomplir au début de la période de production;
- f) Assurer une présence obligatoire et active à toutes les réunions de production de l'équipe;
- g) Effectuer un minimum de trois heures de bureau.

Heures de travail : 27 heures par semaine.